



**CSV**  
**Monsieur Luc FRIEDEN**  
**Formateur**  
**4, rue de l'Eau**  
**L-1449 LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 17 octobre 2023

**Concerne : Transfert de l'activité Cargo**

---

Monsieur le Formateur,

Tel qu'il a certainement déjà été porté à votre connaissance, Luxair a décidé fin mai 2023 de participer à la soumission concernant les licences pour le « Handling passagers », mais de ne plus participer à la soumission concernant les licences pour le « Handling cargo ».

En même temps, Cargolux a décidé de participer à ladite soumission par le biais d'une nouvelle filiale. En outre, Cargolux a demandé une licence « selfhandling » étant donné que Cargolux représente actuellement 80% du fret au CargoCenter. Cette démarche démontre clairement un intérêt vital pour Cargolux quant à l'activité du CargoCenter; ce qui rend, dès lors, la situation difficilement viable pour un autre concurrent.

Depuis l'information reçue fin mai 2023, la situation est intenable pour le personnel Luxair du CargoCenter. Hormis le sentiment d'abandon de la part du personnel du CargoCenter, après 27 ans de loyaux services de LuxairCargo, le transfert de l'activité et du personnel à la fin du processus de soumission vers la nouvelle filiale de Cargolux soulève des questions fondamentales. Le personnel concerné a besoin de stabilité et de disposer de réponses claires.

Confrontées à cette situation, les organisations syndicales ont revendiqué la négociation d'un accord entre parties qui résout les 5 points essentiels :

- 1) Une garantie d'emploi pour tous les salariés concernés. Cette garantie d'emploi devra clarifier et assurer qu'il n'y aura aucun licenciement à la suite du transfert d'activité et qu'en cas de sureffectif, la société procédera à la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) avec les syndicats.
- 2) La mise en place d'une convention collective individuelle pour la nouvelle société sur base de la convention collective de Luxair garantissant la sauvegarde des droits et acquis des salariés, dès le départ de ses activités.
- 3) Une représentation du personnel adéquate, afin de pouvoir accompagner le transfert des salariés, dès la reprise du personnel.

- 4) La garantie des accords existants et la sauvegarde des avantages extra-légaux spécifiques aux personnel Luxair.
- 5) Une reconnaissance financière juste et équitable pour l'engagement de tous les salariés concernés, tout au long de ces dernières années au CargoCenter.

Les syndicats revendiquent des solutions justes et équitables pour l'ensemble des salariés de l'aéroport !

Depuis des mois les syndicats ont informé et rencontré les différents acteurs tels que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ou les sociétés Luxair et Cargolux.

Nous sommes actuellement dans une impasse, sans trouver une solution ce qui a conduit à un premier piquet en date du 29 septembre 2023.

Suite à l'annonce de ce piquet, une réunion a été organisée en date du 28 septembre 2023 en présence de la direction générale de Luxair et de la direction générale de Cargolux. Lors de cette réunion les représentants du personnel ont eu des informations supplémentaires quant aux modalités du transfert et des discussions quant aux points revendiqués par les syndicats ont eu lieu. Malgré quelques évolutions dans certaines revendications, notamment un accord oral quant aux points 1 à 3, un accord global signé sur l'ensemble des revendications fait toujours cruellement défaut.

Lors d'une nouvelle réunion en date du 9 octobre 2023, les parties auraient dû continuer les négociations, toutefois les organisations syndicales ont été confrontées au fait que Cargolux ne veut plus participer aux négociations.

Des informations laissent sous-entendre que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics représentant l'actionnaire majoritaire de Cargolux aurait donné à la direction de Cargolux la consigne de ne plus entamer des négociations jusqu'à la fin du processus de soumission.

Pour les organisations syndicales cette situation est intenable et peu crédible, d'autant plus que la décision de Luxair de ne plus participer à la procédure de soumission n'a certainement pas été prise qu'au printemps 2023.

Déjà lors de la présentation des investissements nécessaires à l'aéroport dans le cadre de la tripartite sectorielle en 2020, la direction générale de Luxair avait annoncé que Luxair n'avait pas les liquidités nécessaires pour le renouvellement de la flotte et les investissements nécessaires à la rénovation du CargoCenter.

Dès lors, c'était la responsabilité de l'actionariat et donc du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics de trouver les fonds nécessaires ou de mettre en place une alternative viable pour le CargoCenter garantissant la pérennité des emplois et la stabilité pour les salariés.

Le choix d'attendre et de ne rien faire jusqu'au printemps 2023 était le choix le plus mauvais.

Dans l'état actuel des discussions, les organisations syndicales se posent aujourd'hui la question si la solution préconisée, de procéder à un transfert d'activité avec un transfert du personnel, ne pose pas plus de problèmes que de solutions.

En effet, le personnel à l'aéroport se verra à l'avenir dans une situation où des salariés avec des activités similaires se retrouveront répartis entre 3 sociétés, à savoir Luxair (LG), Luxcargo Handling (LCH) et Cargolux (CV), pour effectuer un travail qui présente certains chevauchements entre ces sociétés, mais avec des conditions de travail et de rémunération différentes.

En outre, les organisations syndicales se posent la question quant à la coopération efficace des différentes sociétés, alors qu'une société (LCH) est une filiale 100% de l'autre (CV), qu'une deuxième société (LG) a des participations dans l'autre (CV) et encore que cette nouvelle société (LCH) est dépendante d'une autre (CV) pour pouvoir assurer son activité.

Cette gabegie risque d'être à l'origine d'une distorsion du dialogue social encore jamais vu au sein de l'aéroport du Luxembourg.

Par conséquent, les organisations syndicales se posent beaucoup des questions quant au choix du modèle économique et social au Findel et notamment quant à la viabilité de Luxair en tant que Airline seule.

Malgré la détresse du personnel, le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en fonction vient de répondre par la négative à la dernière demande des syndicats visant à organiser une réunion d'urgence ensemble avec les directions générales de Luxair et de Cargolux. En effet, par courrier-réponse du 13 octobre 2023 à notre demande d'une réunion d'urgence envoyée en date du 10 octobre 2023, le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, a fait savoir qu'il ne se voit pas en mesure de discuter ce problème avant la conclusion de la procédure de soumission ouverte et nous renvoie vers le nouveau gouvernement.

Cette façon de faire est inacceptable puisqu'il est de la responsabilité du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, aussi longtemps qu'il est en fonction, de faciliter les négociations pour trouver une solution entre parties.

Vu ce qui précède et compte tenu de l'urgence en la matière, nous nous permettons de nous adresser directement à vous, en votre qualité de formateur, afin de trouver une solution.

En conclusion, l'impasse actuelle fait clairement apparaître aujourd'hui que la décision de ne rien faire de la part de l'actionnariat, en l'occurrence le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, était le pire choix pour la sauvegarde des existences des salariés et la pérennité des emplois.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre très haute considération.



**Paul De Araujo**  
Secrétaire syndical  
du LCGB



**Michelle Cloos**  
Secrétaire centrale  
de l'OGBL



**Antonia Fernandes**  
Juriste  
au NGL-SNEP

Annexe : Dossier : Luxair S.A. – Transfert de l'activité Cargo

Copie à : Monsieur Xavier Bettel, Premier Ministre, Chef de délégation DP  
Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics  
Monsieur Claude Wiseler, Chef de délégation CSV

**Dossier:**

**LUXAIR S.A.**

**Transfert de l'activité Cargo**

## Contenu:

- Annexe 1: Demande d'entrevue du 16 décembre 2021 des syndicats au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics concernant la pérennisation des activités du fret au Cargocenter.
- Annexe 2: Communication au personnel des syndicats concernant l'entrevue du 9 février 2022 avec le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.
- Annexe 3: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 22 mai 2023 avec la direction de Luxair. Luxair ne participera pas à la soumission « Handling cargo ».
- Annexe 4: Demande d'une réunion d'urgence du 24 mai 2023 au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, au Ministre du Travail et aux Présidents des Conseils d'Administration de Luxair et de Cargolux.
- Annexe 5: Communication au personnel des syndicats en tant que réunion prévue le 19 juin 2023 avec le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.
- Annexe 6: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 19 juin 2023 avec le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et des représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.
- Annexe 7: Demande d'entrevue du 20 juin 2023 des syndicats aux directions générales de Luxair et de Cargolux, afin de trouver un accord entre entreprises.
- Annexe 8: Lettre de Cargolux du 27 juin 2023 refusant entrevue commune avec Luxair alors que soumission public en cours, mais la direction est disposée à rencontrer les syndicats.
- Annexe 9: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 5 juillet 2023 avec la direction de Cargolux. Une nouvelle réunion a été fixée au 28 août 2023 avec la direction de Cargolux et au 24 août 2023 avec la direction de Luxair.
- Annexe 10: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 24 août 2023 avec la direction de Luxair. Annonce des syndicats de l'organisation d'une manifestation pour le 29 septembre 2023 faute de solutions adéquates.
- Annexe 11: Communication au personnel des syndicats sur l'organisation du Piquet de Protestation du 29 septembre 2023.
- Annexe 12: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 28 septembre 2023 avec les directions générales de Luxair et de Cargolux. Malgré quelques évolutions dans certaines revendications, toujours pas d'accord global.
- Annexe 13: Communication au personnel des syndicats sur prochaine réunion avec les directions générales de Luxair et de Cargolux pour le 9 octobre 2023.
- Annexe 14: Courriel de Cargolux du 9 octobre 2023 refusant de participer à la réunion fixée en commun et à toutes négociations quant au transfert d'activité avant la conclusion de la procédure de soumission ouverte.
- Annexe 15: Communication au personnel des syndicats suite à la réunion du 9 octobre 2023 avec la direction de Luxair en l'absence de participation aux négociations de Cargolux.
- Annexe 16: Demande d'entrevue d'urgence du 10 octobre 2023 des syndicats au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.
- Annexe 17: Courrier du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics du 13 octobre 2023, en tant qu'il ne se voit pas en mesure d'entrer en discussion concernant ce problème avant la conclusion de la procédure de soumission ouverte et nous renvoie vers le nouveau gouvernement.



**MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ  
ET DES TRAVAUX PUBLICS**  
Monsieur le Ministre  
François BAUSCH  
4, Place de l'Europe  
L-1449 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 16 décembre 2021

**Concerne : Pérennisation des activités du fret au CargoCenter**

---

Monsieur le Ministre,

Lors du dernier Conseil d'Administration de Luxair des discussions ont été menées concernant la reprise des bâtiments du CargoCenter par l'Etat à la fin du contrat de concession du droit de superficie entre l'Etat et Luxair expirant le 31 décembre 2022. Par conséquent, les organisations syndicales souhaiteraient vous rencontrer afin d'échanger avec vous concernant la pérennisation des activités du fret au CargoCenter.

A cet effet, nous prenons la respectueuse liberté de vous demander de bien vouloir nous accorder une entrevue à votre meilleure convenance.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Paul De Araujo**  
Secrétaire syndical  
du LCGB

**Michelle Cloos**  
Secrétaire centrale  
de l'OGBL

**Antonia Fernandes**  
Secrétaire syndical  
du NGL-SNEP

# INFO

Luxair

## Futur du Cargo Center

Le 9 février 2022, une délégation des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP a rencontré le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François BAUSCH, pour discuter l'avenir des infrastructures et des activités du Cargo Center.

A l'occasion de cette réunion, le Ministre a confirmé que le contrat du droit de superficie vient à échéance le 31 décembre 2022. Les négociations quant aux modalités de reprise des bâtiments et des infrastructures par l'Etat devrait être finalisées pour l'été 2022.

Concernant les activités du Cargo Center, celles-ci restent sauvegardées au-delà du transfert des infrastructures.

Une prochaine réunion dans le cadre d'un comité de suivi tripartite a été fixée au 3 octobre 2022.

**Les syndicats ont insisté sur l'importance du dialogue social afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des activités du Cargo Center. Le maintien de l'emploi et les acquis sociaux des salariés devront subsister !**

Luxair

## Zukunft des Cargo Centers

Am 9. Februar 2022 trafen die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP den Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten, François BAUSCH, um über die Zukunft der Infrastrukturen und Aktivitäten des Cargo Centers zu diskutieren.

Der Minister bestätigte bei diesem Treffen, dass das Baurecht am 31. Dezember 2022 ausläuft. Die Verhandlungen über die Modalitäten zur Übernahme der Gebäude und Infrastrukturen durch den Staat sollten bis zum Sommer 2022 abgeschlossen sein.

Die Aktivitäten des Cargo Centers bleiben auch nach der Übertragung der Infrastruktur gesichert.

Ein nächstes Treffen im Rahmen eines Tripartite-Begleitausschusses wurde für den 3. Oktober 2022 anberaunt.

**Die Gewerkschaften betonten die Bedeutung des Sozialdialogs, um die erforderlichen Maßnahmen zu treffen, für den Erhalt der Aktivitäten des Cargo Centers, die Sicherung der Arbeitsplätze sowie der sozialen Errungenschaften der Beschäftigten.**



# INFO

Luxair

## Avenir/Reprise de l'activité Cargo

Lors d'une réunion en date du 22 mai 2023 entre la direction de Luxair et la délégation du personnel en présence des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP, la direction a informé les représentants du personnel que Luxair avait décidé de participer à la soumission concernant le « Handling passager ».

**Lors de ladite réunion, les représentants du personnel ont appris avec stupéfaction, que Luxair ne participerait pas à la soumission concernant le « Handling cargo ».**

Suivant la direction Luxair, dans le cadre de discussions avec Cargolux en vue d'une participation à la soumission en tant que « consortium » entre Luxair et Cargolux, il aurait été retenu que Cargolux participerait seule à la soumission « Handling cargo » via une nouvelle société filiale de Cargolux.

Cette décision va à l'encontre des dires de la direction lors d'une réunion avec les représentants du personnel, une semaine auparavant, assurant que Luxair allait y participer d'une façon ou d'une autre.

Cette situation laisse comme seule option la continuité des activités Cargo via un transfert d'entreprise vers une autre société externe et soulève maintenant toute une série de questions et d'incertitudes, tant au niveau des droits et acquis du personnel au niveau de la convention collective et/ou d'accords subordonnés, que de la garantie de l'emploi et des existences des salariés, ainsi que de la représentation du personnel.

Cette décision donne un sentiment d'abandon du personnel concerné par Luxair, après 27 ans de loyaux services de Luxair-Cargo.

**Afin de clarifier toutes les questions et incertitudes, les organisations syndicales LCGB, OGBL et NGL-SNEP viennent de demander auprès du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la tenue d'une réunion sectorielle tripartite aviation d'urgence.**

Cette réunion sectorielle tripartite, devra :

- clarifier les raisons et motifs quant à la décision retenue ;
- analyser le « Business Plan » quant à la nouvelle société filiale de Cargolux, notamment quant au plan d'investissement pour le Cargo-center ;
- analyser la garantie du futur de Luxair sans l'activité Cargo ;
- fournir les garanties suivantes en ce qui concerne la nouvelle société :
  - » garantie de la sauvegarde des droits et acquis des salariés concernés prévus par la convention collective en vigueur ainsi que tout autre avantage extra-légal y afférent, à travers une convention collective individuelle pour la nouvelle société dès le départ de ses activités ;
  - » garantie de la continuité des engagements pris par la direction de Luxair avant la reprise de l'activité, mis en suspens dû à la pandémie. A cet effet, dès la reprise du personnel, la nouvelle société devra s'engager à procéder à une révision et adaptation des « Job descriptions » afin d'assurer la rémunération des salariés suivant la convention collective en fonction des tâches et responsabilités exigées et correspondant à la réalité vécue sur le terrain ;
  - » garantie d'emploi pour tous les salariés concernés au vu du risque de doublons par rapport à certaines fonctions ;
  - » garantie d'une représentation du personnel adéquate dès la reprise des salariés.

**Les syndicats s'engageront avec tous les moyens à leur disposition pour la sauvegarde des acquis sociaux et des emplois afin d'honorer l'engagement sans faille des salariés du Cargo-center.**





# INFO

Luxair

## Zukunft/Übernahme der Cargo-Aktivität

Anlässlich eines Treffens vom 22. Mai 2023 zwischen der Luxair-Direktion und der Personaldelegation, an dem die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP teilnahmen, informierte die Direktion die Personalvertreter, dass Luxair beschlossen habe, an der Ausschreibung für das „Handling passenger“ teilzunehmen.

Mit Erstaunen erfuhren die Personalvertreter auch, dass Luxair nicht an der Ausschreibung für das „Handling Cargo“ teilnehmen würde.

Laut der Luxair-Direktion wurde im Rahmen von Gesprächen zwischen Luxair und Cargolux über eine Teilnahme als „Konsortium“ beschlossen, dass Cargolux über eine neue Tochtergesellschaft von Cargolux allein an der Ausschreibung „Handling Cargo“ teilnehmen würde.

Diese Entscheidung steht im Widerspruch zu den Aussagen der Direktion bei einem Treffen mit den Personalvertretern eine Woche zuvor, in dem diese versicherte, dass Luxair sich auf die eine oder andere Weise beteiligen würde.

Diese Situation lässt als einzige Option die Weiterführung der Cargo-Aktivitäten durch einen Unternehmenstransfer zu einem externen Unternehmen zu und wirft nun eine Reihe von Fragen auf, sowohl in Bezug auf die Rechte und Errungenschaften der Beschäftigten im Rahmen des Kollektivvertrags und/oder untergeordneter Vereinbarungen als auch in Bezug auf die Beschäftigungs- und Existenzsicherung der Arbeitnehmer sowie der Personalvertretung.

Diese Entscheidung vermittelt dem betroffenen Personal das Gefühl, von Luxair im Stich gelassen zu werden, nachdem es 27 Jahre lang loyal für LuxairCargo gearbeitet hat.

**Um alle Fragen und Unklarheiten zu klären, haben die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP beim Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten und beim Minister für Arbeit, Beschäftigung und Sozial- und Solidarwirtschaft die Einberufung einer dringenden sektoriellen Tripartite Luftfahrt gefordert.**

Dieses sektorielle Tripartite muss:

- die Gründe und Motive für diese Entscheidung klären;
- den „Business Plan“ für die neue Tochtergesellschaft von Cargolux analysieren, insbesondere den Investitionsplan für das Cargo-Center;
- die Zukunftsgarantien von Luxair ohne das Cargo-Geschäft analysieren;
- folgende Garantien für die neue Gesellschaft geben:
  - » Garantie für die Rechte und Errungenschaften der betroffenen Arbeitnehmer, die im geltenden Kollektivvertrag vorgesehen sind, sowie aller anderen diesbezüglichen außergesetzlichen Vorteile, durch einen individuellen Kollektivvertrag für die neue Gesellschaft ab dem Zeitpunkt, an dem diese ihre Aktivitäten aufnimmt;
  - » Gewährleistung der Kontinuität der Verpflichtungen, die von der Direktion von Luxair vor der Wiederaufnahme der Geschäftstätigkeit, die aufgrund der Pandemie ausgesetzt war, eingegangen wurden. Zu diesem Zweck muss sich das neue Unternehmen nach der Übernahme des Personals verpflichten, die Jobbeschreibungen zu überarbeiten und anzupassen, um die Entlohnung der Arbeitnehmer gemäß dem Kollektivvertrag zu gewährleisten, der den geforderten Aufgaben sowie Verantwortlichkeiten und der Realität vor Ort entspricht;
  - » Beschäftigungsgarantie für alle Betroffenen angesichts des Risikos von Doppelbesetzungen in bestimmten Funktionen;
  - » Gewährleistung einer angemessenen Personalvertretung ab dem Zeitpunkt der Übernahme der Beschäftigten.

**Die Gewerkschaften werden sich mit allen ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln für den Erhalt der sozialen Errungenschaften und Arbeitsplätze einsetzen, um das Engagement der Beschäftigten des Cargo-Centers zu würdigen.**





**MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ  
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

à l'att. de Monsieur le Ministre François BAUSCH  
4, Place de l'Europe  
L-1449 Luxembourg

Ministère du Travail, de l'Emploi et de  
l'Economie sociale et solidaire  
à l'att de Monsieur le Ministre Georges ENGEL  
26 rue Zithe  
L-2763 LUXEMBOURG

**LUXAIR S.A.**  
à l'att. de Monsieur Giovanni GIALLOMBARDO  
Président du Conseil d'Administration  
Aéroport de Luxembourg  
L-2987 Luxembourg

**Cargolux Airlines International S.A.**  
à l'att. de Monsieur Tom WEISGERGER  
Président du Conseil d'Administration  
Aéroport de Luxembourg  
L-2990 Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2023

**Concerne : Avenir/Reprise de l'activité Cargo**

---

Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Présidents du Conseil d'Administration,

Lors d'une réunion en date du 22 mai 2023 entre la direction de Luxair et la délégation du personnel en présence des syndicats contractants, la direction a informé les représentants du personnel que Luxair avait décidé de participer à la soumission concernant les licences pour le « Handling passenger ».

Lors de ladite réunion, nous avons appris avec stupéfaction, que Luxair ne participerait pas à la soumission concernant les licences pour le « Handling cargo » ni en tant que « consortium » entre Luxair et Cargolux.

En effet, il aurait été retenu que Cargolux participerait seule à la soumission « Handling cargo » via une nouvelle société filiale de Cargolux.

Suivant nos informations, cette décision a d'ailleurs été approuvée par le Conseil d'administration de Luxair en date du 23 mai 2023, laissant comme seule option la continuité des activités Cargo via un transfert d'entreprise au sens de la loi vers une autre société externe.

Hormis le sentiment d'abandon de la part du personnel concerné par Luxair, après 27 ans de loyaux services de LuxairCargo, toute une série de questions et d'incertitudes se posent dans ce cas de figure, tant au niveau des droits et acquis du personnel au niveau de la convention collective et/ou d'accords subordonnés, que de la garantie de l'emploi et des existences des salariés, ainsi que de la représentation du personnel.

Afin de clarifier toutes les questions et incertitudes de la part du personnel, nous vous demandons d'organiser une réunion sectorielle tripartite aviation d'urgence.

Cette réunion sectorielle tripartite, devra :

- Clarifier les raisons et motifs quant à la décision retenue ;
- Analyser le « Business Plan » quant à la nouvelle société filiale de Cargolux, notamment quant au plan d'investissement pour le Cargo-center ;
- Analyser la garantie du futur de Luxair sans l'activité Cargo ;
- Au niveau de la nouvelle société :
  - o Cette dernière devra garantir la sauvegarde des droits et acquis des salariés concernés de par la convention collective en vigueur ainsi que tout autre avantage extra-légal y afférent, à travers une convention collective individuelle pour la nouvelle société dès le départ de ses activités.
  - o La nouvelle société devra garantir la continuité des engagements pris par la direction Luxair avant la reprise de l'activité, mis en suspens dû à la pandémie. A cet effet, dès la reprise du personnel, la nouvelle société devra s'engager à procéder à une révision et adaptation des « Job descriptions » afin d'assurer la rémunération des salariés suivant la convention collective en fonction des tâches et responsabilités exigées et correspondant à la réalité vécue sur le terrain.
  - o Au vu du risque de doublons par rapport à certaines fonctions, une garantie d'emploi pour les salariés concernés devra être clarifiée et assurée.
  - o Finalement, une représentation du personnel adéquate devra être garantie dès la reprise du personnel.

Tout en espérant que la présente trouve un accord favorable de votre part et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Messieurs les Ministres, Messieurs les Présidents du Conseil d'Administration, l'expression de nos sentiments très respectueux.



**Paul De Araujo**  
Secrétaire syndical  
du LCGB



**Michelle Cloos**  
Secrétaire centrale  
de l'OGBL



**Antonia Fernandes**  
Secrétaire syndical  
du NGL-SNEP

Copie à :

M. Gilles Feith, Directeur Général Luxair  
M. Richard Forson, Directeur Général Cargolux

# INFO

Luxair

## Avenir/Reprise de l'activité Cargo

Suite à la lettre des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP, à l'attention du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, du Président du Conseil d'administration de Luxair et du Président du Conseil d'administration de Cargolux, demandant la tenue d'une réunion d'urgence, le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, vient de confirmer la tenue d'une réunion pour le 19 juin 2023 avec toutes les parties prenantes.

**Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, s'est engagé à ce que lors de ladite réunion toutes les questions et incertitudes soulevées par les salariés et les syndicats soient discutées et clarifiées.**

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !**

Luxair

## Zukunft/Übernahme der Cargo-Aktivität

Nach einer schriftlichen Anfrage der Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP an den Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten, den Minister für Arbeit, Beschäftigung sowie Sozial- und Solidarwirtschaft, den Verwaltungsratsvorsitzenden von Luxair und den Verwaltungsratsvorsitzenden von Cargolux zur Einberufung einer Dringlichkeitssitzung, hat der Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten eine Sitzung für den 19. Juni 2023 mit allen beteiligten Parteien bestätigt.

**Der Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten hat zugesagt, dass bei diesem Treffen alle Fragen und Unklarheiten, die von den Arbeitnehmern und Gewerkschaften aufgeworfen wurden, diskutiert und geklärt werden.**

**Wir werden Sie auf dem Laufenden halten!**



# INFO

Luxair

## Future/Takeover of the Cargo business

Luxair

## O Futuro/A Retoma da atividade Cargo



Following the letter of the trade unions LCGB, OGBL and NGL-SNEP, addressed to the Minister of Mobility and Public Works, the Minister of Labour, Employment and the Social and Solidarity Economy, the Chairman of the Board of Directors of Luxair and the Chairman of the Board of Directors of Cargolux, requesting an emergency meeting, the Minister of Mobility and Public Works has just confirmed that a meeting will be held on 19 June 2023 with all parties involved.

**The Minister of Mobility and Public Works has committed that at this meeting all issues and uncertainties raised by employees and trade unions will be discussed and clarified.**

**We will keep you informed!**

Na sequência da carta dos sindicatos LCGB, OGBL e NGL-SNEP, ao cuidado do Ministro da Mobilidade e Obras Públicas, do Ministro do Trabalho, Emprego e da Economia Social e Solidária, do Presidente do Conselho de Administração da Luxair e do Presidente do Conselho de Administração da Cargolux, solicitando a realização de uma reunião de urgência, o Ministro da Mobilidade e Obras Públicas, acaba de confirmar a realização de uma reunião para o dia 19 de junho de 2023 com todas as partes envolvidas.

**O Ministro da Mobilidade e Obras Públicas garantiu que durante o referido encontro serão discutidas e esclarecidas todas as dúvidas e incertezas levantadas pelos assalariados e sindicatos.**

**Continuaremos a manter-vos informados!**



# INFO

Luxair

## Soumission publique « handling cargo »



Le 19 juin 2023, une délégation des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP a rencontré le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François BAUSCH et des représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, afin de discuter des procédures de la soumission publique concernant le « handling cargo ».

Lors de cette réunion, le Ministre a clairement confirmé que la convention collective pour les salariés du secteur de l'assistance en escale dans les aéroports fait partie des conditions générales de la soumission publique et qu'elle devra être appliquée en cas de transfert d'activités.

Les organisations syndicales vont dès lors d'ores et déjà contacter le Groupement des Services Aéroportuaires du Findel en vue d'un renouvellement de ladite convention collective sectorielle au-delà du 31 décembre 2023.

En conclusion de la réunion, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP vont au-delà du renouvellement de la convention collective sectorielle et vont demander au plus tôt une entrevue avec la direction de Luxair et de Cargolux afin de trouver un accord entre entreprises, en cas d'attribution d'une licence à la filiale Cargolux, clarifiant d'ores et déjà les points suivants :

1. la mise en place d'une convention collective propre à la nouvelle société qui devra se baser sur la convention collective actuelle de Luxair ;
2. la garantie des accords existants et avantages extra-légaux des salariés Luxair ;
3. la garantie qu'en cas de sureffectifs il n'y aura aucun licenciement suite au transfert d'activité ;
4. la garantie quant à une représentation adéquate des salariés. Sur ce point, le Ministre s'est clairement exprimé en faveur d'élections pour la délégation du personnel lors des prochaines élections en mars 2024.

**Les syndicats continueront à s'engager avec tous les moyens à leur disposition pour la sauvegarde des acquis sociaux et des emplois des salariés Luxair.**



# INFO

Luxair

## Öffentliche Ausschreibung „Handling Cargo“



Am 19. Juni 2023 trafen sich die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP mit dem Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten, François BAUSCH, und Vertretern des Ministeriums für Arbeit, Beschäftigung und Sozialwirtschaft, um über die öffentliche Ausschreibungsprozeduren für den Bereich „Handling Cargo“ zu diskutieren.

Bei diesem Treffen bestätigte der Minister, dass der Kollektivvertrag für die Beschäftigten der Bodenabfertigung auf Flughäfen Teil der allgemeinen Bedingungen für die Ausschreibung ist und dass dieser im Falle einer Geschäftsübertragung angewendet werden muss.

Die Gewerkschaften werden sich daher jetzt mit dem Arbeitgeberverband „Groupement des Services Aéroportuaires du Findel“ in Verbindung setzen, um die Erneuerung des entsprechenden Branchenkollektivvertrags über den 31. Dezember 2023 hinaus zu erreichen.

Als Schlussfolgerung der Versammlung, werden die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP zudem über die Erneuerung des Branchenkollektivvertrags hinaus gehen und so schnell wie möglich eine Unterredung mit der Direktion von Luxair und Cargolux verlangen, um im Falle einer Lizenzvergabe an eine Tochtergesellschaft von Cargolux eine Vereinbarung zu finden, die die folgenden Punkte klärt:

1. die Einführung eines eigenen Kollektivvertrags für das neue Unternehmen, der auf dem aktuellen Kollektivvertrag von Luxair basiert;
2. die Sicherung bestehender Vereinbarungen und Vorteile der Luxair-Beschäftigten;
3. die Garantie, dass es im Falle eines Personalüberhangs keine Entlassungen infolge der Geschäftsübertragung geben wird;
4. die Garantie einer angemessenen Arbeitnehmervertretung. In diesem Punkt hat sich der Minister klar für die Wahl einer Personaldelegation im Rahmen der kommenden Sozialwahlen im März 2024 ausgesprochen.

**Die Gewerkschaften werden sich weiterhin mit allen ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln für den Erhalt der sozialen Errungenschaften und der Arbeitsplätze der Luxair-Beschäftigten einsetzen.**





**LUXAIR S.A.**  
à l'att. de Monsieur Gilles FEITH  
Directeur général  
Aéroport de Luxembourg  
L-2987 Luxembourg

**Cargolux Airlines International S.A.**  
à l'att. de Monsieur Richard FORSON  
Directeur général  
Aéroport de Luxembourg  
L-2990 Luxembourg

## **RECOMMANDEE**

Luxembourg, le 20 juin 2023

**Concerne : Soumission publique « Handling cargo »**

---

Messieurs les Directeurs généraux,

Le 19 juin 2022, une délégation des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP a rencontré le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch et des représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, afin de discuter des procédures de la soumission publique concernant le « handling cargo ».

Lors de cette réunion, le Ministre a clairement confirmé que la convention collective pour les salariés du secteur de l'assistance en escale dans les aéroports fait partie des conditions générales de la soumission publique et qu'elle devra être appliquée en cas de transfert d'activité.

Afin de garantir les droits et acquis de tous les salariés du secteur de l'assistance en escale dans les aéroports, nous vous informons que les organisations syndicales vont entrer en négociations avec le Groupement des Services Aéroportuaires du Findel en vue d'un renouvellement de ladite convention collective sectorielle au-delà du 31 décembre 2023.

Au-delà du renouvellement de la convention collective sectorielle, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP vous demandent d'organiser, dans les plus brefs délais, une entrevue commune avec la direction de Luxair et de Cargolux afin de trouver un accord entre entreprises, clarifiant d'ores et déjà les points suivants :



1° - la mise en place d'une convention collective propre à la nouvelle société qui devra se baser sur la convention collective actuelle de Luxair ;

2° - la garantie des accords existants et avantages extra-légaux des salariés Luxair ;

3° - la garantie qu'en cas de sureffectif il n'y aura aucun licenciement suite au transfert d'activité ;

4° - la garantie quant à une représentation adéquate des salariés. Sur ce point, le Ministre c'est clairement exprimé en faveur d'élections pour la délégation du personnel lors des prochaines élections en mars 2024.

Le but de cet accord entre entreprises sera de clarifier d'ores et déjà les questions et incertitudes des salariés en cas d'attribution d'une licence à la filiale Cargolux.

Tout en espérant que la présente trouve un accord favorable de votre part et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments très distingués.



**Paul De Araujo**  
Secrétaire syndical  
du LCGB



**Michelle Cloos**  
Secrétaire centrale  
de l'OGBL



**Antonia Fernandes**  
Secrétaire syndical  
du NGL-SNEP



**Private & Confidential**

**LCGB**  
**Paul DE ARAUJO**  
**Trade Union Secretary**  
11, rue du Commerce  
L-1351 LUXEMBOURG

**OGB-L**  
**Michelle CLOOS**  
**Central Secretary**  
60, bd J.F. Kennedy  
L-4002 ESCH/ALZETTE

**NGL-SNEP**  
**Antonia Fernandes**  
**Trade Union Secretary**  
5 Am Brill  
L-3691 Ehlange -sur-Mess Reckange-sur-Mess

Sandweiler, June 27<sup>th</sup>, 2023

**Subject: Concerns re Cargo Handling**

Dear Ms Cloos, Ms Fernandes and Mr De Araujo

I refer to your letter dated June 20<sup>th</sup>, 2023, regarding the "Cargo Handling" project.

I am sure that you are aware that the situation regarding the future of cargo handling at lux-Airport is the subject of a public tender of which the first phase is still under evaluation by the relevant authority.

Although Cargolux, through a wholly owned subsidiary, has submitted its credentials for qualification it is by no means guaranteed that we will receive a qualification to progress to the next round.

If we are fortunate enough to be judged as being qualified to proceed to the next round there is also no guarantee that we will be awarded a license under the public tender, of which 2 are available for allocation.

Overarching all the above is the confidentiality of the project for Cargolux. There have, unfortunately, been statements made in the public realm regarding Cargolux' plans to seek a license to do ground handling using a subsidiary company, thereby already signaling to any other potential bidders what our plans are, possibly compromising our position.

CEO's office  
Cargolux Airlines International S.A.  
Luxembourg Airport  
L-2990 Luxembourg

Tel.: +352 4211 3211  
E-mail: [Richard.forson@cargolux.com](mailto:Richard.forson@cargolux.com)  
[www.cargolux.com](http://www.cargolux.com)

R.C. B 8916  
V.A.T. LU 1068575



There is a specific process and timeline foreseen by the public tender in question, which we must follow and comply with applicable regulations. At this point, as no licenses have been awarded any discussion on the matter will remain hypothetical.

As regards any 'agreement between the companies' this remains the prerogative of management, subject to whatever legal obligations we must satisfy.

However, to promote good social dialog, I am willing, as a sign of good faith, to meet with yourselves, without the presence of Luxair, to listen to the potential concerns, from your perspective, if the business activities of LuxairCargo were to be transferred to our subsidiary applicant company, in the event we were to be successful in obtaining a ground handling license.

As you are represented in Luxair, you have the right to meet with them.

With best regards,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "R. Forson", written over a horizontal line.

Richard FORSON  
President and CEO

Copy:

Mrs. Elisabeth Conrad von Konradsheim, Vice-President Human Resources  
Mr. Fabrice Magar, General Counsel

# INFO

## Luxair

### Soumission publique « handling cargo » (suite)

Suite à la réunion du 19 juin 2023 avec François BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, et des représentants du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, concernant les procédures de la soumission publique concernant le « handling cargo », les organisations syndicales ont contacté le Groupement des Services Aéroportuaires du Findel (GSAF) en vue d'un renouvellement de la convention collective sectorielle au-delà du 31 décembre 2023.

Une première réunion d'information sur le secteur a eu lieu en date du 17 juillet 2023 avec le GSAF et une prochaine réunion de négociation est prévue fin août 2023.

Dans le cadre d'un transfert d'activité, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP ont rencontré en date du 05 juillet 2023 la direction de Cargolux afin de trouver un accord, dans l'hypothèse de l'attribution d'une licence à la filiale Cargolux, pour clarifier d'ores et déjà les points prioritaires suivants :

- la mise en place d'une convention collective propre à la nouvelle société sur base de la convention collective actuelle de Luxair ;
- la garantie des accords existants et avantages extra-légaux des salariés Luxair ;
- la garantie d'emploi suite au transfert d'activité ;
- la garantie quant à une représentation adéquate des salariés.

Lors de cette réunion, les syndicats ont présenté les craintes et incertitudes de la part des salariés et les parties ont pu mener des discussions constructives avec la direction de Cargolux quant aux différents points. Une nouvelle réunion a été fixée au 28 août 2023.

Une réunion avec la direction Luxair avait aussi été fixée au 20 juillet 2023, afin de clarifier les points quant à la garantie des acquis des salariés Luxair, notamment quant aux avantages extra-légaux et les accords existants, qui toutefois a été annulée au dernier moment par la direction. Une nouvelle date a été fixée au 24 août 2023.

**Les syndicats continueront à s'engager avec tous les moyens à leur disposition pour la sauvegarde des acquis sociaux et des emplois des salariés Luxair.**

**Nous ne manquerons pas de tenir les salariés informés.**



# INFO

## Luxair

### Öffentliche Ausschreibung „handling cargo“ (Fortsetzung)

Nach der Sitzung vom 19. Juni 2023 mit François BAUSCH, Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten, und Vertretern des Ministeriums für Arbeit, Beschäftigung und Sozial- und Solidarwirtschaft über die öffentliche Ausschreibung für „handling cargo“ haben die Gewerkschaften Kontakt mit der „Groupement des Services Aéroportuaires du Findel“ (GSAF) aufgenommen, um den Branchenkollektivvertrag über den 31. Dezember 2023 hinaus zu verlängern.

Daraufhin fand am 17. Juli 2023 ein erstes Informationstreffen mit der GSAF statt und ein nächstes Verhandlungstreffen ist für Ende August 2023 vorgesehen.

Weiterhin haben die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP am 05. Juli 2023 die Direktion von Cargolux getroffen, um im Falle der Lizenzerteilung an eine Tochtergesellschaft der Cargolux eine Vereinbarung zu treffen und bereits jetzt vorrangige Punkte zu klären:

- Einführung eines eigenen Kollektivvertrags für die neue Gesellschaft auf Basis des aktuellen Kollektivvertrags von Luxair;
- Garantie bestehender Vereinbarungen und außergesetzlicher Leistungen für Luxair-Angestellte;
- Beschäftigungsgarantie nach der Übertragung der Aktivität;
- Garantie einer angemessenen Arbeitnehmervertretung.

Bei diesem Treffen legten die Gewerkschaften die Befürchtungen und Unsicherheiten der Arbeitnehmer dar und die Parteien konnten konstruktive Gespräche mit dem Management von Cargolux über die verschiedenen Punkte führen. Ein weiteres Treffen wurde für den 28. August 2023 vereinbart.

Zudem wurde ein Treffen mit dem Luxair-Management für den 20. Juli 2023 angesetzt, um die Punkte bezüglich der Sicherung der Errungenschaften der Luxair-Mitarbeiter zu klären, insbesondere die extralegalen Vorteile und die bestehenden Vereinbarungen, das jedoch im letzten Moment vom Management abgesagt wurde. Ein neuer Termin wurde für den 24. August 2023 festgelegt.

**Die Gewerkschaften werden sich weiterhin mit allen ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln für den Erhalt der sozialen Errungenschaften und der Arbeitsplätze der Luxair-Mitarbeiter einsetzen.**



**Wir werden die Arbeitnehmer auf dem Laufenden halten.**



# INFO

Soumission publique « handling cargo »

## Les négociations continuent, mais...



Les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP, soutenus par les représentants du personnel, ont rencontré en date du 24 août 2023 la direction Luxair, lors de laquelle les syndicats et les représentants du personnel ont relancé la direction Luxair quant au maintien des avantages conventionnels et contractuels du personnel ainsi que quant à une prime de reconnaissance pour l'engagement sans faille du personnel du Cargocenter. La direction s'est déclaré disposée à négocier quant à ces points et une nouvelle réunion devra être organisée dans les prochains jours.

Les syndicats ont relancé Luxair quant à l'organisation d'une nouvelle réunion, mais une nouvelle date n'a pas encore été fixée.

Pour les syndicats contractants, Luxair ne peut se désolidariser de sa responsabilité sociale, après 27 ans de loyaux services de LuxairCargo et devra récompenser les salariés concernés par le transfert d'activité.

Faute de solutions adéquates de la part de la direction Luxair dans les négociations à venir, les syndicats organiseront une manifestation, en date du 29 septembre 2023, pour une reconnaissance juste et équitable du personnel du Cargocenter.

**Les syndicats continueront à s'engager avec tous les moyens à leur disposition pour la sauvegarde des acquis sociaux et des emplois des salariés Luxair.**



# INFO

## Öffentliche Ausschreibung „Handling Cargo“ Die Verhandlungen gehen weiter, aber...



Die Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP, unterstützt von den Personalvertretern, haben am 24. August 2023 ein Treffen mit der Luxair-Direktion abgehalten, bei dem die Gewerkschaften und die Personalvertreter die Luxair-Direktion erneut auf die Aufrechterhaltung der konventionellen und vertraglichen Vergünstigungen des Personals sowie auf eine Prämie zur Anerkennung des unermüdlichen Einsatzes des Personals des Cargocenters angesprochen haben. Die Geschäftsleitung erklärte sich bereit, über diese Punkte zu verhandeln, und ein weiteres Treffen sollte in den nächsten Tagen stattfinden.

Die Gewerkschaften haben nun Luxair erneut aufgefordert, dieses weitere Treffen zu vereinbaren, aber ein neuer Termin wurde noch nicht festgelegt.

Nach Ansicht der vertragschließenden Gewerkschaften kann sich Luxair nach 27 Jahren loyaler Dienste für LuxairCargo nicht von ihrer sozialen Verantwortung distanzieren und muss die von der Verlagerung betroffenen Arbeitnehmer angemessen honorieren.

Sollte die Luxair-Direktion in den kommenden Verhandlungen keine angemessenen Lösungen finden, werden die Gewerkschaften am 29. September 2023 eine Protestkundgebung für eine faire und gerechte Anerkennung der Mitarbeiter des Cargocenters organisieren.

**Die Gewerkschaften werden sich weiterhin mit allen ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln für den Erhalt der sozialen Errungenschaften und der Arbeitsplätze der Luxair-Angestellten einsetzen.**



# INFO

## PIQUET DE PROTESTATION

Pas de sortie  
sans reconnaissance ni acquis



**29 septembre 2023**



**8h30**

Pour une reconnaissance juste et équitable de l'ensemble du personnel dans le cadre du transfert des activités du CargoCenter !

### PROGRAMME :

- 07h45** Départ en bus au P+R Bouillon
- 08h30** Rendez-vous devant l'Hôtel Ibis Luxembourg Airport  
Route de Trèves | L-2632 Luxembourg
- 08h45** Départ du cortège
- 09h10** Arrivée à l'aéroport et discours

### Inscription pour le piquet et la navette :

☎ + 352 49 94 24 -226 | -228

ou ✉ [pooladmin@lcgb.lu](mailto:pooladmin@lcgb.lu) | ✉ [Adrien.nuijten@ogbl.lu](mailto:Adrien.nuijten@ogbl.lu)





# INFO



## PROTESTKUNDGEBUNG Keine Verlagerung ohne Errungenschaften und Anerkennung

 **29. September 2023**  **8:30 Uhr**

Für eine faire und gerechte Anerkennung des gesamten Personals im Rahmen der Verlagerung der Aktivitäten des CargoCenters!

### PROGRAMM:

- 07:45 Uhr** Abfahrt mit dem Bus am P+R Bouillon
- 08:30 Uhr** Treffpunkt vor dem Hotel Ibis Luxembourg Airport  
Route de Trèves | L-2632 Luxembourg
- 08:45 Uhr** Start des Demonstrationszuges
- 09:10 Uhr** Ankunft am Flughafen und Rede

### Einschreibung Protestkundgebung und Shuttle-Bus:

☎ + 352 49 94 24 -226 | -228  
oder ✉ pooladmin@lcgb.lu | ✉ Adrien.nuijten@ogbl.lu



# INFO

Luxair

## La pression des salaires et des syndicats commence à porter ses fruits...

Cher(ère)s collègues,

En date du 28 septembre 2023, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP avec des représentants de la délégation du personnel ont eu une nouvelle réunion avec la direction générale de Luxair en présence de la direction générale de Cargolux concernant le transfert de l'activité Cargo.

Lors de cette réunion les représentants du personnel ont eu des informations supplémentaires quant aux modalités du transfert. En outre, des discussions ont été menées quant à tous les points revendiqués par les syndicats.

Malgré quelques évolutions dans certaines revendications, aucun accord global n'a pu être trouvé, surtout sur les points essentiels avec un aspect financier.

Une nouvelle réunion avec toutes les parties prenantes a été fixée au 9 octobre 2023.

**Alors qu'aucun accord global n'a pu être trouvé, le « Piquet de Protestation » prévu pour le 29 septembre 2023 reste maintenu !**

**Les syndicats lancent un nouvel appel à la solidarité de tous les salariés de Luxair à participer à cette manifestation.**

**Rendez-vous, le 29 septembre 2023 à 8h30 devant l'Hôtel Ibis (Luxembourg Airport) !**



**Merci pour votre soutien ! Restez unis !**



# INFO

Luxair

## Druck durch Arbeitnehmer und Gewerkschaften zeigt Wirkung...

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

am 28. September 2023 fand eine weitere Sitzung zwischen den Gewerkschaften LCGB, OGBL und NGL-SNEP zusammen mit Vertretern der Personaldelegation und der Generaldirektion von Luxair in Anwesenheit der Generaldirektion von Cargolux bezüglich der Übertragung der Cargo-Aktivität statt.

Bei diesem Treffen erhielten die Personalvertreter zusätzliche Informationen über die Modalitäten der Übertragung. Darüber hinaus wurde über alle gewerkschaftlichen Forderungen diskutiert.

Trotz Fortschritten bei einigen Forderungen konnte keine umfassende Einigung erzielt werden, insbesondere bei den wesentlichen finanziellen Punkten.

Ein weiteres Treffen mit allen Beteiligten wurde für den 9. Oktober 2023 angesetzt.

**Da keine umfassende Einigung erzielt werden konnte, findet die für den 29. September 2023 geplante „Protestkundgebung“ weiterhin statt!**

**Die Gewerkschaften appellieren erneut an die Solidarität aller Luxair-Angestellten, an dieser Demonstration teilzunehmen.**

**Wir treffen uns am 29. September 2023 um 8.30 Uhr vor dem Hotel Ibis (Luxembourg Airport)!**



**Vielen Dank für eure Unterstützung! Bleibt weiterhin vereint!**



# INFO

## Luxair Piquet de protestation

Nous vous  
remercions de votre  
soutien



Les syndicats se préparent pour la prochaine réunion qui aura lieu le 9 octobre 2023.  
Nous vous tiendrons informés des suites.  
Sans accord global, les syndicats organiseront de nouvelles actions.

## Pas de sortie sans reconnaissance ni acquis



**OGB-L**  
LE SYNDICAT

# INFO



**Protestkundgebung**

**Danke für Ihre Unterstützung**

Die Gewerkschaften bereiten sich auf das nächste Treffen am 9. Oktober 2023 vor.  
 Wir werden Sie über das weitere Vorgehen auf dem Laufenden halten.  
 Ohne eine globale Einigung werden die Gewerkschaften weitere Aktionen organisieren.

**Kein Ausstieg ohne Anerkennung und Errungenschaften!**



**Paul De Araujo**

---

**De:** Forson Richard <Richard.Forson@cargolux.com>  
**Envoyé:** lundi 9 octobre 2023 10:15  
**À:** Paul De Araujo; michelle.cloos@ogbl.lu  
**Cc:** Gilles Feith  
**Objet:** Potential transfer of LuxairCargo wrokers to Luxargo Handling

**Indicateur de suivi:** Flag for follow up  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Dear Michelle/Paul

I must inform you that after considering the various matters at hand, it would not be appropriate for CV to be participating in the discussions regarding the issues that would arise on the transfer of employees from LuxairCargo to Luxcargo Handling (LCH) until such time that we are certain that a license will be granted to LCH.

Accordingly, CV will not be participating in the discussions today.

Kind regards

Richard



**Richard Forson**  
President & CEO

**T** +352 4211 3212  
**M** +352 621 502 569  
Cargolux Airlines International S.A. | Luxembourg  
Airport | Luxembourg

[www.cargolux.com](http://www.cargolux.com)

follow us



Disclaimer: This email, its content and attachments (collectively referred to as "Email") are confidential and are intended solely for the use of the individual or entity to whom they are addressed. If you have received the Email in error, please notify sender, keep it confidential and delete if technically possible. Emails are not technically secure and can be intercepted and/or altered. Cargolux does not accept liability for any damage inflicted by viewing the content of this Email. In relevant cases, please verify the information contained in this Email with your Cargolux contact person. Cargolux may monitor email traffic and/or process your data in line with applicable data protection laws. Please check the data privacy section of our website <https://www.cargolux.com/f/data-protection> in case of questions on your privacy.

Classification: Restricted distribution

# INFO

**Luxair**

## **Quelques avancées, mais toujours pas d'accord global !**

Cher(ère)s collègues,

En date du 9 octobre 2023, une nouvelle réunion entre les syndicats et ses représentants du personnel et la direction générale de Luxair, a eu lieu concernant le transfert de l'activité Cargo.

Jusqu'à présent des avancées quant à la garantie de l'emploi, la mise en place d'une nouvelle CCT individuelle pour la nouvelle société sur base de la CCT Luxair ainsi qu'une représentation adéquate du personnel, ont pu être obtenues.

Malgré des évolutions quant à ces 3 points, aucun accord n'a toutefois pu être trouvé quant au maintien des avantages extra-légaux et une prime de reconnaissance.

Alors que la direction générale de Cargolux a décidé de ne plus participer aux négociations, les syndicats ont adressé un courrier au Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics pour demander la convocation d'une réunion d'urgence avec les organisations syndicales ensemble avec les directions générales de Luxair et de Cargolux.

**Les syndicats continueront à s'engager avec tous les moyens à leur disposition jusqu'à l'obtention d'un accord global pour les salariés concernés.**



**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés ! Restez unis !**



# INFO

Luxair

## Einige Fortschritte, aber noch immer keine umfassende Einigung!

Liebe Kolleginnen und Kollegen!

Am 9. Oktober 2023 fand ein weiteres Treffen der Gewerkschaften und ihren Personaldelegierten mit der Generaldirektion von Luxair bezüglich der Übertragung des Cargo-Bereichs statt.

Bisher konnten Fortschritte in Bezug auf die Beschäftigungsgarantie, die Einführung eines neuen individuellen Kollektivvertrags für die neue Gesellschaft auf Basis des Luxair-Kollektivvertrags und eine angemessene Personaldelegation erzielt werden.

Trotz dieser Entwicklung bei diesen 3 Punkten konnte keine Einigung über die Beibehaltung der außergesetzlichen Leistungen und zu einer Anerkennungsprämie erzielt werden.

Da die Generaldirektion von Cargolux beschlossen hat, nicht mehr an den Verhandlungen teilzunehmen, haben die Gewerkschaften sich schriftlich an den Minister für Mobilität und öffentliche Arbeiten gewandt, mit der Forderung zur Einberufung einer Dringlichkeitssitzung mit den Gewerkschaften und den Generaldirektionen von Luxair sowie Cargolux.

**Die Gewerkschaften werden weiterhin alle ihnen zur Verfügung stehenden Mittel einsetzen, um eine umfassende Vereinbarung für die betroffenen Arbeitnehmer zu erzielen.**



**Wir werden Sie auf dem Laufenden halten! Bleiben Sie solidarisch!**







**MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ  
ET DES TRAVAUX PUBLICS**  
Monsieur le Ministre  
**François BAUSCH**  
4, Place de l'Europe  
L-1449 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 octobre 2023

**Concerne : Transfert de l'activité Cargo**

---

Monsieur le Ministre,

Tel qu'il a déjà été porté à votre connaissance, Luxair a décidé fin mai 2023 de participer à la soumission concernant les licences pour le « Handling passagers », mais de ne plus participer à la soumission concernant les licences pour le « Handling cargo ».

En même temps, Cargolux a décidé de participer à ladite soumission par le biais d'une nouvelle filiale. En outre, Cargolux a demandé une licence « selfhandling » étant donné que Cargolux représente actuellement 80% du fret au CargoCenter. Cette démarche démontre clairement un intérêt vital pour Cargolux quant à l'activité du CargoCenter ; ce qui rend, dès lors, la situation difficilement viable pour un autre concurrent.

Depuis l'information reçue fin mai 2023, la situation est intenable pour le personnel Luxair du CargoCenter. Hormis le sentiment d'abandon de la part du personnel du CargoCenter, après 27 ans de loyaux services de LuxairCargo, le transfert de l'activité et du personnel à la fin du processus de soumission vers la nouvelle filiale de Cargolux soulève des questions fondamentales. Le personnel concerné a besoin de stabilité et de disposer de réponses claires.

Confrontées à cette situation, les organisations syndicales ont revendiqué la négociation d'un accord entre parties qui résout les 5 points essentiels :

- 1) Une garantie d'emploi pour tous les salariés concernés. Cette garantie d'emploi devra clarifier et assurer qu'il n'y aura aucun licenciement à la suite du transfert d'activité et qu'en cas de sureffectif, la société procédera à la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) avec les syndicats.

- 2) La mise en place d'une convention collective individuelle pour la nouvelle société sur base de la convention collective de Luxair garantissant la sauvegarde des droits et acquis des salariés, dès le départ de ses activités.
- 3) Une représentation du personnel adéquate, afin de pouvoir accompagner le transfert des salariés, dès la reprise du personnel.
- 4) La garantie des accords existants et la sauvegarde des avantages extra-légaux spécifiques aux personnel Luxair.
- 5) Une reconnaissance financière juste et équitable pour l'engagement de tous les salariés concernés, tout au long de ces dernières années au CargoCenter.

Les syndicats revendiquent des solutions justes et équitables pour l'ensemble des salariés de l'aéroport !

Depuis des mois les syndicats ont informé et rencontré les différents acteurs, tels que le Ministère ou les sociétés Luxair et Cargolux.

Nous sommes actuellement dans une impasse, sans trouver une solution ce qui a conduit à un premier piquet en date du 29 septembre 2023.

Suite à l'annonce de ce piquet, une réunion a été organisée en date du 28 septembre 2023 en présence de la direction générale de Luxair et de la direction générale de Cargolux. Lors de cette réunion les représentants du personnel ont eu des informations supplémentaires quant aux modalités du transfert et des discussions quant aux points revendiqués par les syndicats ont eu lieu. Malgré quelques évolutions dans certaines revendications, notamment un accord oral quant aux points 1 à 3, un accord global signé sur l'ensemble des revendications fait toujours cruellement défaut.

Lors d'une nouvelle réunion en date du 9 octobre 2023, les parties auraient dû continuer les négociations, toutefois les organisations syndicales ont été confrontées au fait que Cargolux ne veut plus participer aux négociations.

Des informations laissent sous-entendre que le Ministère représentant l'actionnaire majoritaire de Cargolux aurait donné à la direction de Cargolux la consigne de ne plus entamer des négociations jusqu'à la fin du processus de soumission.

Pour les organisations syndicales cette situation est intenable et peu crédible, d'autant plus que la décision de Luxair de ne plus participer à la procédure de soumission n'a certainement pas été prise qu'au printemps 2023.

Déjà lors de la présentation des investissements nécessaires à l'aéroport dans le cadre de la tripartite sectorielle en 2020, la direction générale de Luxair avait annoncé que Luxair n'avait pas les liquidités nécessaires pour le renouvellement de la flotte et les investissements nécessaires à la rénovation du CargoCenter.


Dès lors, c'était la responsabilité de l'actionnariat et donc du Ministère de trouver les fonds nécessaires ou de mettre en place une alternative viable pour le CargoCenter garantissant la pérennité des emplois et la stabilité pour les salariés.

Le choix d'attendre et de ne rien faire jusqu'au printemps 2023 était le choix le plus mauvais.

La responsabilité du Ministre, aussi longtemps qu'il est en fonction, est de faciliter les négociations pour trouver une solution satisfaisante.

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir recevoir les organisations syndicales ensemble avec les directions générales de Luxair et de Cargolux pour une réunion d'urgence.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



**Paul De Araujo**  
Secrétaire syndical  
du LCGB



**Michelle Cloos**  
Secrétaire centrale  
de l'OGBL



**Antonia Fernandes**  
Juriste  
au NGL-SNEP



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 13 octobre 2023

LCGB  
Monsieur Paul De Araujo  
Secrétaire syndical  
11, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg

OGB-L – Aviation civile  
Madame Michelle Cloos  
Secrétaire centrale  
60, boulevard J.F. Kennedy  
L-4002 Esch-sur-Alzette

NGL-SNEP  
Madame Antonia Fernandes  
Secrétaire syndical  
5, Am Brill  
L-3961 Ehlange-sur-Mess

**Conc. : Votre lettre du 10 octobre 2023 - Transfert de l'activité Cargo**

Mesdames, Monsieur,

L'attribution des licences en matière d'assistance en escale «fret» et «passagers» fait actuellement l'objet d'une procédure ouverte au niveau européen. Celle-ci se déroule dans un cadre législatif bien défini et qui interdit au Gouvernement de s'immiscer dans son déroulement. En tout état de cause, il n'appartient pas au ministère de donner des consignes aux différentes sociétés impliquées dans la procédure.

Avant la conclusion de la procédure ouverte sus-mentionnée et étant donné que le Gouvernement actuel a démissionné et n'assure que l'intérim en traitant les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, je ne me vois pas en mesure d'entrer en discussion concernant le sujet sous rubrique.

Par conséquent, il conviendra de soumettre vos doléances au nouveau gouvernement dès qu'il aura pris ses fonctions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**François Bausch**  
Vice-Premier ministre  
Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics